

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

SOMMAIRE DU BIR N°11 DU 24 novembre 2025

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, DE SANTE ET SOCIAUX	2
DISPOSITIF PASSERELLE : ACCUEIL EN DETACHEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT - RENTREE SCOLAIRE 2026.....	2
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	4
INSCRIPTION AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET – SESSION DE JUIN 2026.....	4
INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE JUIN 2026	4
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)	5
DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE DU SECOND DEGRE - RENTREE 2026.....	5
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE	7
ATTESTATION DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ANNEE 2025-2026.....	7
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC).....	9
RECRUTEMENT D'UN(E) INGÉNIEUR(E) DE FORMATION À TEMPS PLEIN À L'EAFC. PROFIL ENSEIGNANT(E) PREMIER OU SECOND DEGRE, TITULAIRE, RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	9
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1.....	11
RECRUTEMENT D'UN/D'UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE D'ODONTOLOGIE	11

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, DE SANTE ET SOCIAUX

DISPOSITIF PASSERELLE : ACCUEIL EN DETACHEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT - RENTREE SCOLAIRE 2026

BIR n°11 du 24 novembre 2025
Réf : DPATSS AAE

Dans le cadre des engagements du Grenelle de l'Education, un nouveau dispositif de recrutement dans le corps des attachés d'administration est mis en place de 2022 à 2026. Il facilite le détachement de personnels enseignants (premier et second degré), d'éducation et psychologues de l'éducation nationale volontaires dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE).

Ce dispositif permet d'offrir aux personnels une diversification de leur parcours, une interruption temporaire volontaire de leur carrière ou une reconversion professionnelle en capitalisant sur leur connaissance du système éducatif.

Les agents entrant dans le dispositif seront affectés dans leur académie d'origine et rémunérés en tant qu'AAE par le rectorat.

Ils seront affectés à compter du **1^{er} septembre 2026** dans un poste correspondant à leur vœu d'univers professionnel, dans le ressort de leur académie d'origine et, dans toute la mesure du possible en tenant compte de leurs souhaits de localisation.

Pour les préparer à l'exercice des missions d'AAE, les personnels sélectionnés bénéficieront d'une formation assurée par l'IRA de Lyon et de l'accompagnement d'un tuteur (tout au long de l'année).

1. Déroulement de la première année de détachement

- L'agent rejoindra son poste la dernière semaine d'août pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et une première découverte de ses missions ;
- Il bénéficiera d'une formation à l'IRA (régime de la formation continue) décomposée comme suit : 4 semaines en septembre/octobre, 4 semaines en mars et 2 semaines en juin ;
- 3 mois avant la fin de l'année de détachement, l'agent pourra exprimer soit une demande de renouvellement de détachement, soit une demande de réintégration dans son corps d'origine (avec maintien dans son établissement d'origine).

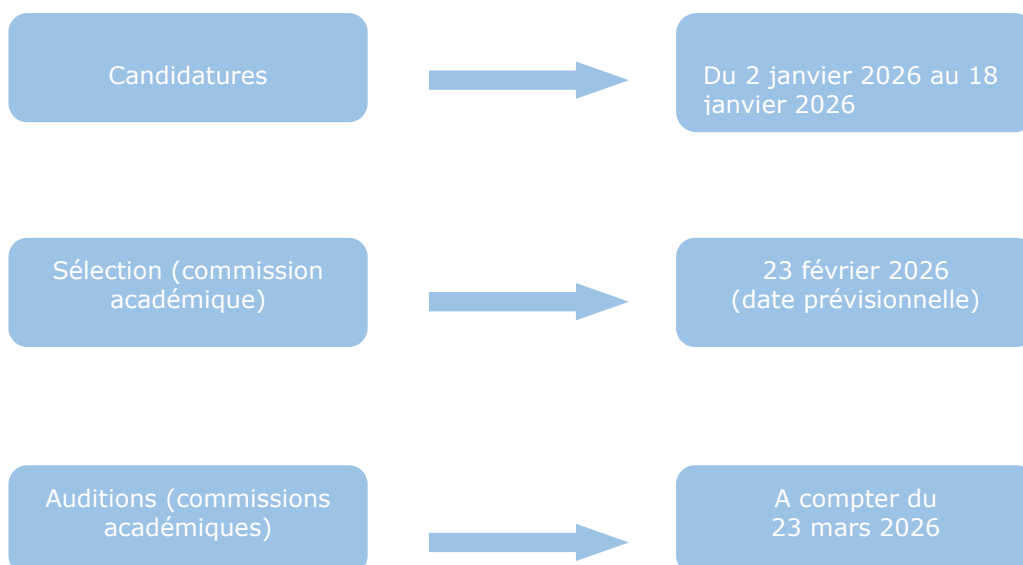
2. Intégration dans le corps des AAE

Après 2 ans de détachement, l'agent pourra solliciter une intégration dans le corps des AAE. Elle lui sera proposée par l'administration après 5 ans de détachement.

3. Rémunération

Les agents entrant dans le dispositif percevront leur traitement indiciaire (classement dans la grille du corps des attachés d'administration de l'Etat) et une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) conformément à la cartographie académique.

4. Calendrier prévisionnel



5. Stage d'immersion

Le dispositif prévoit, pour les candidats qui le souhaiteraient, un stage d'immersion de format court. Ce stage doit se dérouler avant la sélection des candidatures courant février 2026, et pourra donc être organisé **avant la fin du mois de février 2026**.

Cette immersion doit permettre aux candidats de découvrir les métiers d'AAE en services administratifs et/ou en EPLE, et l'organisation générale de l'administration de l'éducation nationale. D'une durée maximum de 5 jours (modalités à définir avec le ou les services d'accueil), la recherche d'un stage s'inscrit dans une démarche personnelle du candidat.

Vous trouverez en annexe le formulaire de convention de stage à compléter et à transmettre à l'adresse sg.drh@ac-lyon.fr

6. Modalités de candidature

Les candidats devront adresser leur dossier de candidature **exclusivement**, par courriel, à l'adresse candidaturepasserelle@ac-lyon.fr

Le dossier de candidature, qui devra mettre en évidence les compétences et les aspirations du candidat, sera composé comme suit :

- ✚ Curriculum vitae,
- ✚ Lettre de motivation,
- ✚ Formulaire de candidature (annexe ci-jointe)
- ✚ Convention de stage (pour les candidats ayant effectué un stage d'immersion)

7. Accompagnement / Renseignements

Au besoin, les agences départementales de RH de proximité peuvent vous renseigner de manière complémentaire sur ce dispositif. Pour cela, vous avez la possibilité de poser des questions ou de prendre RDV via l'application ProxiRh

⇒ Adresse ProxiRh : <https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/>

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

INSCRIPTION AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET – SESSION DE JUIN 2026

BIR n°11 du 24 novembre 2025
Réf : DEC8

Par arrêté rectoral du 10 novembre 2025, le registre d'inscription au diplôme national du brevet de la session de juin 2026 est ouvert du lundi 1^{er} décembre 2025 (9H00, heure de Paris) au vendredi 19 décembre 2025 (17h00, heure de Paris).

INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE JUIN 2026

BIR n°11 du 24 novembre 2025
Réf : DEC8

Par arrêté rectoral du 10 novembre 2025, le registre d'inscription au certificat de formation générale de la session de juin 2026 est ouvert du lundi 1^{er} décembre 2025 (9H00, heure de Paris) au vendredi 19 décembre 2025 (17h00, heure de Paris).

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE DU SECOND DEGRE - RENTREE 2026

BIR n°11 du 24 novembre 2025
Réf. : BO n°43 du 13 novembre 2025
Note de service du 4 novembre 2025
DIPE : n°25/26 -28

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la campagne de détachement dans le corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale du second degré pour la rentrée scolaire 2026, en application des textes mentionnés en référence.

I – CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les personnels remplissant les conditions requises (cf. BO du 13 novembre 2025) doivent saisir leur candidature uniquement en ligne dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.

Ces candidatures devront impérativement avoir été saisies entre le 21 novembre 2025 et le 21 décembre 2025 inclus.

Lors du dépôt de leur candidature, les agents sont invités à joindre l'avis de leur supérieur hiérarchique (ou de l'autorité de gestion le cas échéant - annexe 6 du BO) dans l'application Pégase.

Pour les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale candidats au détachement dans le corps des professeurs des écoles, cet avis sera émis par la rectrice de l'académie dont ils relèvent.

Pour les professeurs des écoles candidats au détachement dans le corps des enseignants du 2d degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, l'avis sera émis par l'IA-Dasen du département dont ils relèvent (et non l'IEN de circonscription dont dépend l'agent).

POINTS DE VIGILANCE : Pour un agent du 2nd degré qui candidate pour un détachement dans le 2nd degré dans la même académie (exemple : un PLP qui candidate dans le corps des professeurs certifiés), l'avis de la rectrice de l'annexe 6 n'est pas utile et ne doit pas être déposé.

II – PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les dossiers des personnels qui remplissent les conditions réglementaires du détachement sont transmis aux corps d'inspection pour examen. Les candidats au détachement porteront une attention particulière à expliciter dans leur dossier (et en particulier dans leur lettre de motivation) leur parcours de formation et les démarches entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires, leur parcours professionnel, les acquis de l'expérience et leur motivation.

La rectrice et les corps d'inspection se prononcent sur l'opportunité de la demande au regard des besoins en emploi dans la discipline d'accueil ou le corps d'origine du candidat.

La recevabilité du dossier et l'avis favorable prononcés par la rectrice n'emportent pas décision de détachement. Après examen des candidatures dans le cadre précité, le ministre chargé de l'éducation nationale rend sa décision à compter du 18 mai 2026.

III – CALENDRIER

Période de saisie des candidatures dûment complétées par l'intéressé(e) avec l'avis motivé du supérieur hiérarchique dans l'application PEGASE.	Du 21 novembre 2025 au 21 décembre 2025
Date limite de télétransmission par la DIPE à la DGRH des dossiers ayant eu un avis favorable de Madame la Rectrice.	20 février 2026
Décision rendue par le ministre de l'Education nationale	à partir du 18 mai 2026
Date d'affectation en détachement et prise de poste	1er septembre 2026

POINTS DE VIGILANCE : Candidatures multiples : les candidats saisissent leurs demandes de détachement sur un seul formulaire (possibilité de renseigner plusieurs vœux).

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

ATTESTATION DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ANNEE 2025-2026

BIR n°11 du 24 novembre 2025
Réf : DAAC

Cadrage

La Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) inscrit l'EAC dans une politique nationale qui vise à mieux faire réussir les élèves, en les rendant actifs et acteurs de leur scolarité, à partir des projets proposés par les équipes pédagogiques et les partenaires artistiques et culturels. L'objectif de généralisation de l'EAC s'impose sur tous les territoires et à tous les niveaux de scolarité de l'élève. Un égal accès à la culture pour tous les élèves doit être le moyen de garantir l'égalité des chances à l'Ecole. L'EAC est ainsi un puissant levier pour l'acquisition des compétences et des savoirs fondamentaux. Afin de valoriser l'implication des enseignants qui œuvrent chaque année auprès des élèves pour les faire progresser et réussir, est mise en place depuis 2025 dans l'académie une attestation de compétences en EAC. Référence : circulaire académique du 7 novembre 2024 (<https://www.ac-lyon.fr/media/56895/download>)

Attendus

Cette attestation prend appui sur les compétences professionnelles définies par l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066) et s'incarne à travers trois entrées :

- La pratique pédagogique devant élèves : les professeurs qui candidatent conduisent régulièrement auprès des élèves des actions d'EAC, projets, ateliers... Ils contribuent à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec le volet culturel du projet d'établissement ou d'école tel qu'il est défini sur Adage. Ils travaillent en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative et les structures culturelles.
- Les parcours de formation EAFC : les professeurs ont suivi une ou plusieurs formations en EAC et ont intégré leur contenu à leurs pratiques pédagogiques. Les professeurs ont pu créer une dynamique auprès de leurs collègues à partir de ces formations.
- Les missions pédagogiques particulières : les professeurs peuvent avoir occupé des missions particulières liées à l'EAC (réfèrent EAC de circonscription, réfèrent culture, professeur relais, coordonnateur de PTEAC, etc...)

Evolution professionnelle

Cette attestation peut constituer un élément important dans le cadre d'un recrutement sur un poste ou une mission spécifique et peut être valorisée au sein du parcours professionnel.

Public concerné

Tous les enseignants du premier et du second degré conduisant des projets et ayant suivi des formations dans le domaine de l'EAC, les conseillers pédagogiques de circonscription sont éligibles.

Critères de validation

- Attester de la participation, au cours des dernières années, à au moins un parcours de formation EAFC ou à une formation du plan départemental de formation en EAC dans un des domaines artistiques et culturels.
- Avoir été porteur, au cours des dernières années, de plusieurs projets en appui sur les trois piliers de l'EAC (fréquentation des œuvres, pratique artistique ou scientifique, acquisition des connaissances).

Candidature

Le candidat enverra un dossier comportant :

- Une note synthétique et analytique présentant les éléments du parcours professionnel qui ont permis d'acquérir des compétences professionnelles en EAC.
- Une présentation réflexive autour d'un cas concret : à partir d'une compétence du référentiel présentée en annexe, le candidat explicitera l'articulation entre les compétences acquises dans le cadre d'une formation en EAC et leur mise en œuvre pédagogique au sein d'un projet EAC. L'idée est de rendre compte de la manière avec laquelle la formation s'articule aux enjeux pédagogiques de l'EAC.

Ces deux composantes du dossier n'excéderont pas 4 pages.

En annexe, le candidat fera figurer :

- Une attestation de participation aux formations EAFC ou du plan départemental de formation en rapport avec l'EAC.

- Tout type de document que le candidat jugera bon de porter à la connaissance du jury.

Le dossier complet est à envoyer en une seule pièce jointe au format pdf à l'adresse daac@ac-lyon.fr dans un courriel intitulé « Candidature à l'attestation de compétences en EAC – [NOM Prénom du candidat] » avant le 2 mars 2026.

Calendrier

2 mars 2026 : date limite d'envoi des dossiers

Semaine du 16 mars : sélection des candidatures retenues pour les entretiens

24 et 26 mars 2026 : entretiens

Mai 2026: remise officielle des attestations

Entretien de validation

L'entretien d'une durée de trente minutes maximum, est composé de deux temps :

- Un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum prolongeant la réflexion amorcée dans le rapport d'activité.

- Un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les pratiques et les connaissances du candidat concernant la mise en œuvre du PEAC au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré.

Le jury est composé de représentants de la DAAC, de l'inspection, de l'EAFC et de l'INSPE.

Annexes

Rapport du jury de la session 2024-2025 : <https://www.ac-lyon.fr/media/59248/download>

Visio de présentation de l'attestation de compétences : le **mercredi 14 janvier de 14h à 16h** (lien : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/399611/creator/128719/hash/af59f0a9d5850fa924c551ff1db00535b19349fb>)

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

RECRUTEMENT D'UN(E) INGÉNIEUR(E) DE FORMATION À TEMPS PLEIN À L'EAFC. PROFIL ENSEIGNANT(E) PREMIER OU SECOND DEGRÉ, TITULAIRE, RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

BIR n° 11 du 24 novembre 2025

Réf : EAFC/RH/2025

Mission

L'École académique de formation continue recrute un(e) ingénieur(e) de formation à temps plein. Sa mission s'inscrit dans une logique de travail collectif, décloisonné et transversal, au service de l'ensemble des projets de formation et d'accompagnement portés par l'EAFC.

Ce poste est à pourvoir dès que possible.

Les ingénieurs de formation sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de Madame la Directrice de l'EAFC et par délégation, sous celle des Directrices adjointes de l'EAFC.

Ils contribuent à la mise en œuvre de la politique de formation et d'innovation décidée :

- au niveau national, en application du schéma directeur de la formation continue,
- au niveau académique, selon les orientations arrêtées par Madame la Rectrice.

Ils travaillent en équipe avec les autres membres de l'EAFC sur des projets transversaux portés par les différents départements, s'impliquant ainsi dans l'ensemble des actions de formation et d'accompagnement de l'EAFC. Dans le cadre de la démarche qualité de l'école, ils participent à l'évaluation quantitative et qualitative de l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement de l'EAFC et contribuent ainsi à la démarche d'amélioration continue.

Ils participent aux opérations événementielles de l'EAFC (séminaires, forums, conférences, ...) et apportent leur contribution aux actions de promotion et de valorisation de l'EAFC (articles, vidéos, comptes rendus...).

Missions principales

- Recueillir et analyser les besoins de formation et d'accompagnement exprimés ou identifiés.
- Accompagner et collaborer avec les demandeurs et concepteurs de parcours de formation.
- Gérer l'administration des formations via des plateformes dédiées.
- Coordonner l'action des formateurs dans le cadre des parcours de formation de l'EAFC.
- Développer l'ingénierie de formation en proposant des modalités diversifiées notamment l'hybridation et l'utilisation de la plateforme Magistère.
- Participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des dispositifs et parcours de formation.
- Veiller à la faisabilité logistique, administrative et budgétaire de l'organisation des parcours de formation.
- Contribuer à l'activité des différents départements de l'EAFC.

Profil

- Poste ouvert à des personnels enseignants titulaires, premier ou second degré, relevant de l'enseignement public.
- Expérience en formation et/ou en ingénierie de formation appréciée.

Conditions et lieu d'exercice

- Temps plein,
- EAFC site Philippe de Lassalle – 47, rue Philippe de Lassalle – 69004 LYON

Compétences associées

Ce poste requiert une forte capacité d'initiative et d'adaptation, dans un environnement en évolution constante.

- Connaissance du fonctionnement du système éducatif et des enjeux et orientations liées à la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.
- Compétences reconnues en conduite et démarche de projet, formation continue et accompagnement des personnels.

- Capacité à organiser et conduire des réunions et groupes de travail.
- Maîtrise de l'environnement numérique et des outils collaboratifs.
- Compétences relationnelles et maîtrise des enjeux de la communication institutionnelle.
- Esprit d'initiative, proactivité, sens des responsabilités et de la loyauté, appétence pour le travail collaboratif et la coopération.
- Réactivité, flexibilité, agilité organisationnelle et capacité d'adaptation.

Modalités de recrutement

Sélection sur dossier et entretien.

La candidature comportera un curriculum vitae (hors CV i-Prof) et une lettre de motivation. Elle devra être transmise à Madame Véronique Julien, directrice de l'École académique de formation continue, sous couvert du supérieur hiérarchique, **pour le 28 novembre 2025**, par courriel, à l'adresse suivante : eaafc@ac-lyon.fr.

EAFC

École académique de formation continue

Site Philippe de Lassalle – 47, rue Philippe de Lassalle – 69004 Lyon

04 72 80 66 70, eaafc@ac-lyon.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

RECRUTEMENT D'UN/D'UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE D'ODONTOLOGIE

BIR n°11 du 24 novembre 2025

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

L'Université Claude Bernard Lyon 1 recrute le/la directeur/directrice d'Odontologie.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est une université pluridisciplinaire (santé, sciences, ESPE, Polytech, IUT, ISFA...). Composée de 17 composantes et 47 unités mixtes de recherche (UMR), 15 unités de recherche (UR), 17 structures fédératives dont 5 unités d'appui à la recherche (UAR). Elle déploie son activité sur 11 sites. Elle compte près de 46 700 étudiants/étudiantes et emploie 4 921 personnels titulaires et contractuels.

Le budget de l'université s'élève à 516 millions d'euros dont 362 millions au titre de la masse salariale. Elle dispose en outre de deux filiales de droit privé.

L'Université Lyon 1 propose, depuis plus de 50 ans, une formation d'excellence et une recherche de pointe.

En tant qu'employeur responsable, l'Université Lyon 1 s'engage à favoriser la qualité de vie au travail, l'inclusion professionnelle et l'innovation individuelle et collective.

Le directeur administratif d'Odontologie assiste et conseille sa hiérarchie et la représente, si nécessaire, auprès des instances de l'Université ou des partenaires externes. Il a également pour mission de mettre en œuvre des plans d'action cohérents avec les missions, les moyens et les objectifs. Il mobilise les moyens humains, techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés. Il encadre et anime une équipe.

Vous trouverez plus de renseignements sur le poste dans la fiche de poste publiée en annexe.

Le poste est également publié sur « Choisir le service public » sous la référence 2025-2092402.

Pour candidater, merci d'envoyer votre CV et une lettre de motivation (en rappelant l'intitulé du poste) à l'adresse : recrutement-biatss.drh@univ-lyon1.fr